



HEALTH DATA HUB

**Appel à projets
31.01.2019**

Le contexte de l'appel à projet

« Les données de santé financées par la solidarité nationale constituent un patrimoine commun à mettre au service du plus grand nombre dans le respect de l'éthique et des droits fondamentaux de nos concitoyens. »



- A la remise du [rapport Villani](#), le Président de la République a affirmé sa volonté de faire de la santé un des secteurs prioritaires pour le développement de l'intelligence artificielle en France. Deux actions majeures ont été annoncées : l'élargissement du système national de données de santé (SNDS) et la création d'un « Health Data Hub » pour faciliter l'accès aux données de santé et leur ré-utilisation. La ministre des solidarités et de la santé Agnès Buzyn a lancé en mai 2018 une mission de préfiguration pilotée par trois experts (Dominique Polton, Marc Cuggia, Gilles Wainrib) pour instruire ces deux actions.
- Le [rapport de préfiguration](#), remis à la Ministre le 12 octobre 2018, s'appuie sur une analyse des freins existants et des attentes des parties prenantes pour proposer une vision cible et une feuille de route de mise en œuvre pour le « Health Data Hub » autour de quatre grandes missions :
 - Soutenir les producteurs dans la collecte et la consolidation du patrimoine de données de santé ;
 - Assurer un accès simplifié, effectif et accéléré aux données ;
 - Mettre à disposition des capacités technologiques et humaines à l'état de l'art pour valoriser les données ;
 - Soutenir l'écosystème et assurer le lien avec citoyens et la société civile.
- Le « Health Data Hub » prendra la forme d'un guichet unique permettant à des projets présentant un intérêt public d'accéder aux données de santé dans le respect du droit des patients et en assurant la transparence avec la société civile. Ces données seront hébergées sur une plateforme sécurisée qui mettra à disposition des porteurs de projets des ressources technologiques et humaines mutualisées.
- La réalisation de la feuille de route a été confiée à la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère des solidarités et de la santé (DREES). L'objectif est de permettre, après une première phase de test au 2e semestre 2019, l'ouverture de l'offre de service du Hub aux utilisateurs publics et privés. En particulier, la feuille de route prévoit la sélection par appel à projet de projets « pilotes », qui bénéficieront d'un accompagnement de bout en bout.

Les objectifs de l'appel à projet

Le présent appel à projet vise à sélectionner les premiers projets qui bénéficieront d'un accompagnement de bout en bout par le Health Data Hub, dans la limite d'une année. Cette démarche poursuit trois objectifs.



Soutenir les usages innovants de la donnée de santé

L'objectif est d'accompagner des projets innovants au service de la recherche, des patients, des professionnels de santé et du système de santé.



Participer à la construction et au développement du "Health Data Hub",

Ces projets permettront au Health Data Hub d'éprouver et d'industrialiser son offre de service ainsi que d'enrichir son catalogue de données et d'algorithmes partagés.

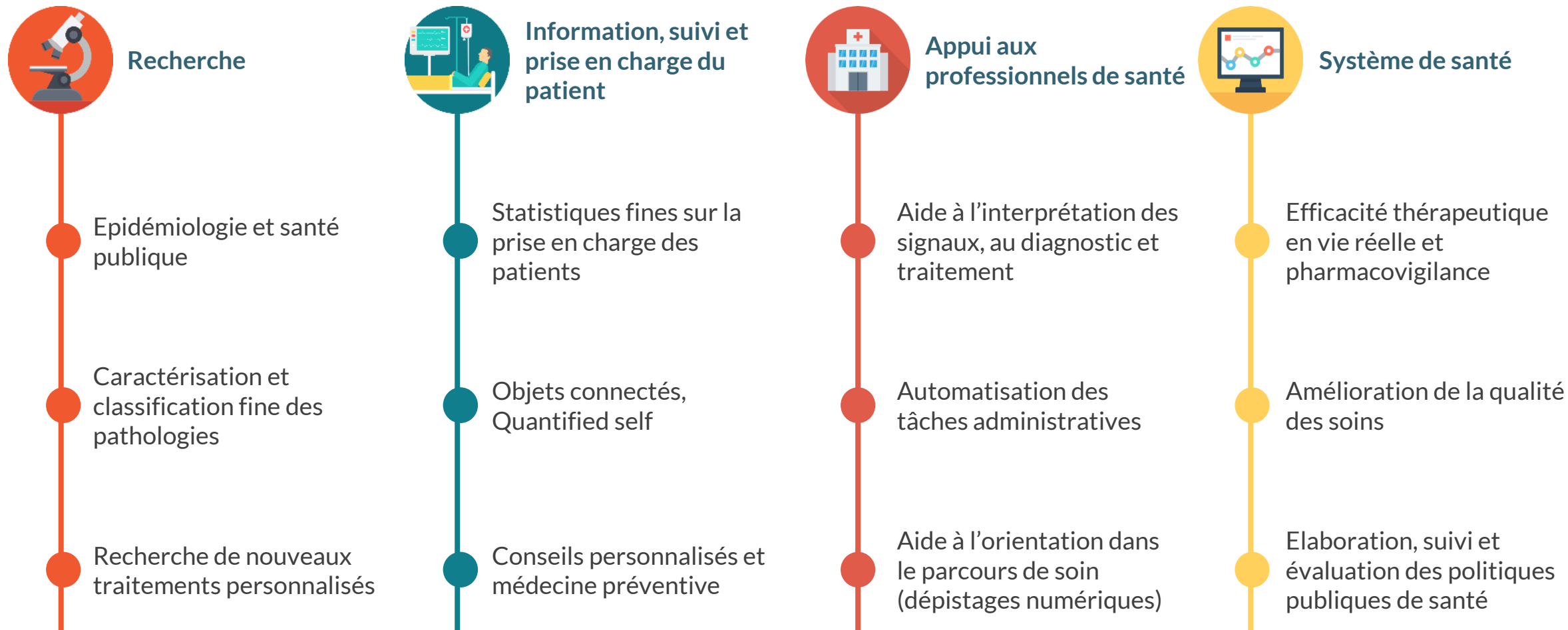


Démontrer par des résultats rapides la valeur de la donnée

Les projets doivent permettre l'obtention de résultats rapides, à même de démontrer la valeur de la donnée et l'intérêt de son partage.

Les thématiques ciblées

Les projets recherchés sont des cas d'usage innovants des données de santé répondant à une finalité d'intérêt public. Les thématique éligibles sont la recherche, l'information au patient, l'appui aux professionnels de santé ou l'amélioration du système de santé, par exemple :



Les projets ciblés

L'appel à projets cible en priorité les projets répondant aux critères suivants :



Maturité du projet

Le cas d'usage doit être précis, concret et réaliste. L'équipe projet doit déjà être constituée et engagée.



Usage innovant de la donnée de santé

Le projet doit proposer une approche innovante de collecte ou du traitement de la donnée (notamment intelligence artificielle).



Contribution à la constitution du catalogue de données Hub

Le projet doit contribuer à l'identification de sources de données à fort potentiel de ré-utilisation ou à la collecte, la documentation, la standardisation et la mise en qualité de nouvelles sources de données majeures. L'utilisation de standards internationaux serait un plus.



Bénéfices potentiels significatifs et disponibles rapidement

Le projet doit être réalisable dans les conditions actuelles de l'état de l'art et pouvoir témoigner rapidement (6 mois à 1 an) de bénéfices sur l'amélioration des soins ou du système de santé.



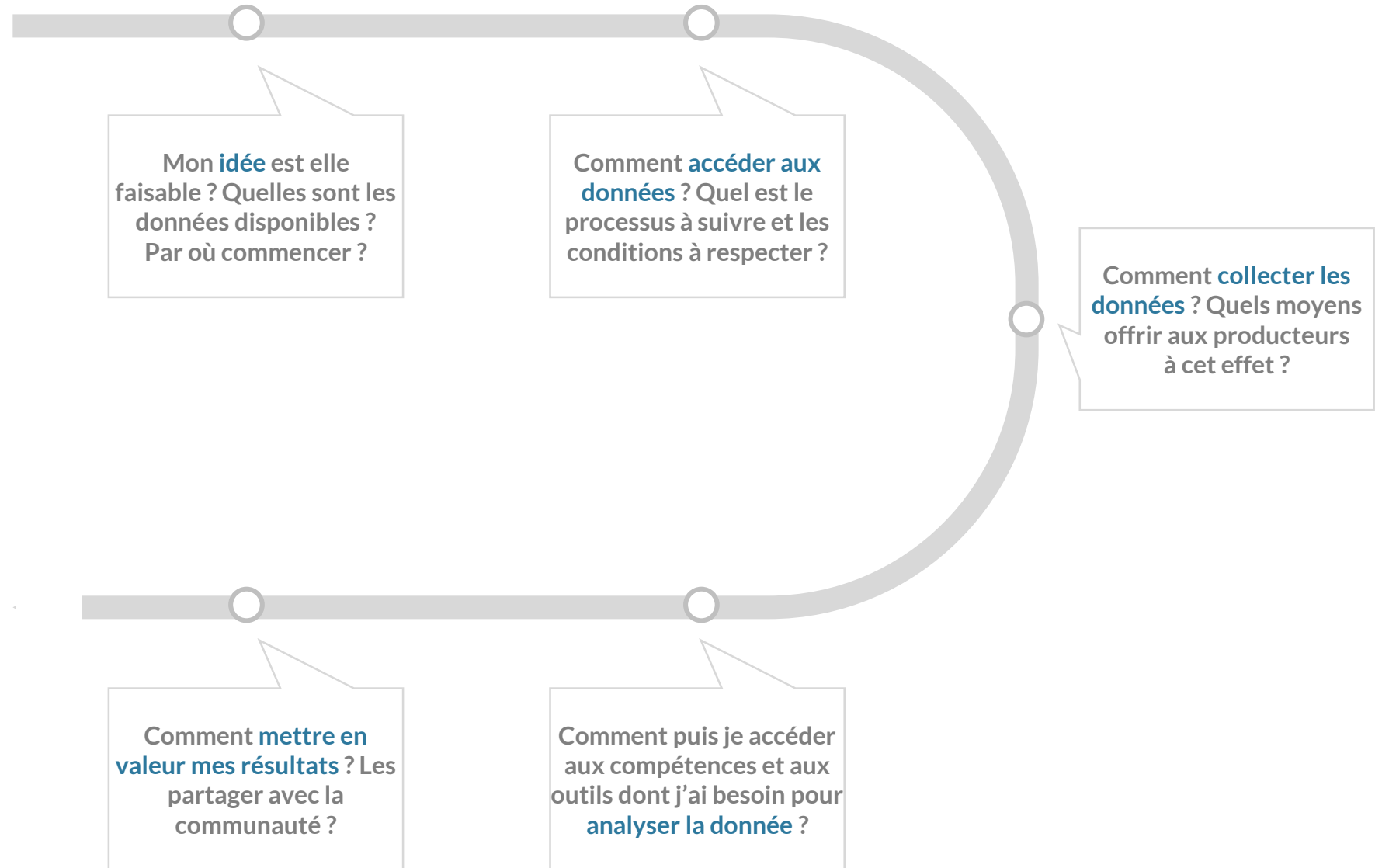
Contribution au partage des données, des outils et des connaissances

Le projet doit prévoir, dans le respect de la propriété intellectuelle et industrielle, la mise à disposition de documentation, outils, algorithmes créés grâce au concours du Hub et pouvant servir à l'ensemble de sa communauté d'utilisateurs.

Les obstacles que nous pouvons vous aider à franchir



La consultation des parties prenantes réalisée dans le cadre de la mission de préfiguration a fait émerger des freins à chacune des étapes de la réalisation de projets d'exploitation de données de santé.



L'accompagnement proposé par le Hub pour franchir ces obstacles



Le Hub accompagnera les projets sélectionnés à toutes les étapes de leur réalisation en apportant des moyens techniques, humains, et financiers adaptés.

L'aide financière n'a pas vocation à attribuer aux projets une subvention d'ensemble mais à prendre en charge l'éventuel coût d'accès aux données et le développement de briques mutualisables. Elle sera dimensionnée aux besoins et portera sur un périmètre précis et documenté.

Cette aide ne saurait se substituer à d'autres sources de financement spécifiques au projet.



Cadrer le projet

- ✓ Aide au cadrage du projet
- ✓ Mise en relation avec les acteurs compétents
- ✓ Accompagnement de la collaboration avec les producteurs



Obtenir l'accès aux données

- ✓ Aide juridique et technique
- ✓ Accompagnement auprès des acteurs institutionnels et des producteurs, notamment pour l'agrégation/appariement de sources de données
- ✓ Aide à la contractualisation et prise en charge des coûts d'accès
- ✓ Accompagnement des producteurs dans la simplification des règles d'accès



Collecter les données

- ✓ Soutien des producteurs à la collecte, à la structuration, à la mise en qualité et à la documentation des données
- ✓ Aide à l'implémentation de standards de mise à disposition des données, de préférence internationaux



Mettre en valeur les résultats

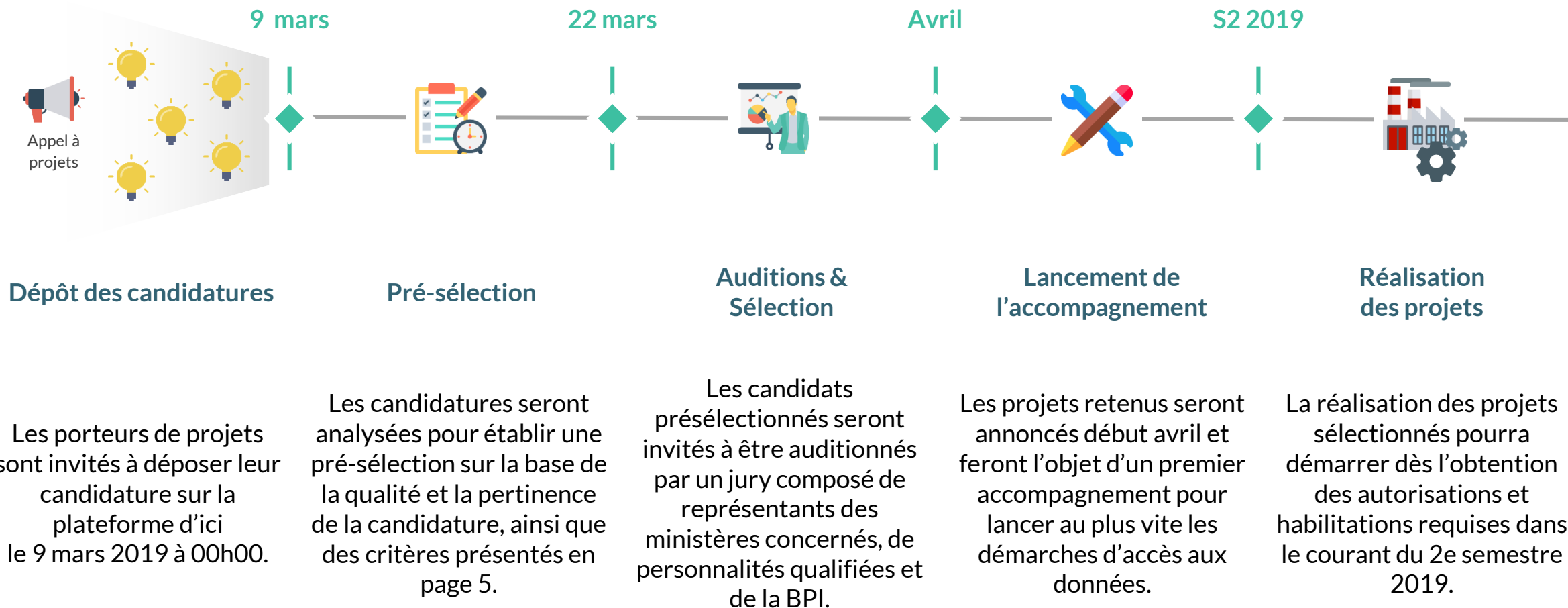
- ✓ Événements de communication
- ✓ Mise en relation des acteurs de l'écosystème



Valoriser les données

- ✓ Mise à disposition de capacités technologiques via la plateforme
- ✓ Appuis d'experts (médicaux, juridique, datascientist, ingénieur...)

Modalités de sélection et calendrier de l'appel à projets





Date limite de candidature

- Le 09 mars 2019 à 00h00.



Plateforme de remise

- Les dossiers sont à remplir sur le site **Démarches-simplifiées.fr** sous le lien suivant : demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-hdh-1



Informations et Contact

- Pour toute information relative à l'appel à projet, une foire aux questions est consultable ici : qa.health-data-hub.fr
- Pour nous contacter dans le cadre de l'appel à projets : hdh-aap@sante.gouv.fr

Conditions générales de l'appel à projet



Engagement de réalisation

Cet engagement sera formalisé dans une **convention** entre le Health Data Hub et le lauréat qui précisera :

- le délai maximum de réalisation des projets après mise à disposition effective des données ;
- les ressources technologiques et les expertises mises à disposition du projet et mobilisables auprès du Health Data Hub ;
- le cas échéant, les moyens alloués à la prise en charge des coûts de collecte des données.

Le soutien aux producteurs concernés sera formalisé dans une deuxième convention.



Propriété intellectuelle

Les conventions préciseront les conditions d'ouverture et de partage des données, documentations, méthodologies, et outils produits dans le cadre du projet.

La mise en commun sera encouragée dans la limite de la protection du secret industriel et des enjeux de compétitivité de la recherche.



Communication

Les porteurs des projets seront tenus de **mentionner systématiquement le soutien apporté** par le Health Data Hub dans leurs actions de communication et la publication de leurs résultats.

Le Health Data Hub se réserve le **droit de communiquer** sur les résultats obtenus par les projets, dans le respect de la propriété intellectuelle et industrielle et des enjeux de compétitivité de la recherche.



Retrouvez-nous sur : healthdatahub.solidarites-sante.gouv.fr

